

63M26715

Approvisionnement en combustibles: régularisation des fournitures
de charbons sarrois et lorrains (juin 1942 à mars 1943: 23.865.065fr)

C.A. 20.10.43

C.M. 25.10.43

Régularisation des livraisons de combustibles
sarrois et lorrains effectuées à la S.N.C.F.
au cours des mois de juin 1942 à mars 1943
(N°2722) (23.865.065 Frs français)
Rapporteur M. MASSELIN

Le Rapporteur indique que ce dossier, présenté pour régularisation, concerne la fourniture, de juin 1942 à mars 1943, de 68.273 tonnes de charbons lorrains et sarrois. Le prix de ces combustibles rendus sur rails S.N.C.F. gare frontière, ressort en moyenne à 487 Frs la tonne, soit 115 Frs de plus que les combustibles correspondants provenant des mines des bassins du Nord et du Pas-de-Calais.

La S.N.C.F. se propose de demander à la Caisse de Compensation des prix des Combustibles Minéraux solides des ristournes basées sur les prix d'achat de la période de référence (juin à août 1939). Ces ristournes s'élèveront approximativement à 100 Frs pour les combustibles sarrois et à 125 Frs pour les combustibles lorrains.

La Commission, sur la proposition du Rapporteur, émet un avis favorable.

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 20 octobre 1943

QUESTION III - Marchés et Commandes

1°- Approvisionnement en combustibles : régularisation des fournitures de charbons sarrois et lorrains (juin 1942 à mars 1943 - 23.865.065 fr).

P.V. (p.2)

Le Conseil approuve, en régularisation, les fournitures de charbons sarrois et lorrains livrés de juin 1942 à mars 1943, sur attribution de l'Office de répartition.

Le prix de revient moyen à la tonne étant supérieur de 115 fr à celui des combustibles correspondants provenant des mines du Nord et du Pas-de-Calais, la S.N.C.F. demandera à la Caisse de Compensation les ristournes que justifient ses prix d'achat de la période de référence (juin à août 1939).

Sténo (p.5)

M. LE PRÉSIDENT. - Il vous est demandé d'approuver, en régularisation, les fournitures de charbons sarrois et lorrains faites pendant la période de juin 1942 à mars 1943 pour un montant de 23.865.065 fr, correspondant à 58.213 T. Ces combustibles sont revenus, tous frais payés, sur rails S.N.C.F., gare frontière, en moyenne à 447 fr la tonne, soit 115 fr de plus que les combustibles correspondants provenant des Mines du Nord et du Pas-de-Calais. Nous aurons par conséquent à demander à la Caisse de Compensation des ristournes qui s'élèveront approximativement à 100 fr par tonne pour les combustibles sarrois et à 135 fr par tonne pour les combustibles lorrains.

Le Conseil approuve, en régularisation, ces fournitures.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du 20 octobre 1943

III - Marchés et Commandes

- 1°) Approvisionnement en combustibles : régularisation des
fournitures de charbons sarrois et lorrains (juin 1942
à mars 1943 - 23.865.065 fr).-

For

opposé

965
S.N.C.F.

Service
des Approvisionnements

Division des Combustibles

Membres
Administration

N O T E

pour le Conseil d'Administration
au sujet de la régularisation des fournitures de charbons
sarrois et lorrains livrés à la S.N.C.F. de juin 1942 à
mars 1943

Exempl
du

- Importance de la fourniture : 68.213 tonnes
- Montant de la fourniture : 23.835.065 francs français.

Attribution et prix -

L'Office de Répartition du Charbon a attribué à la S.N.C.F. de juin 1942 à mars 1943, un contingent total de 72.150 tonnes de charbons sarrois et lorrains sur lequel 68.213 tonnes ont été effectivement reçues. Ces charbons ont été vendus par le Rheinisch-Westfälisches Kohlen-Syndikat.

Cette attribution était à valoir sur un contingent de charbons flambants, mis à la disposition du Répartiteur français du charbon par les autorités compétentes allemandes, en échange d'un contingent équivalent de charbons gras du Nord et du Pas-de-Calais.

Le prix d'échange avait été arrêté, d'accord entre les autorités françaises et allemandes à :

R.M. 12,55 jusqu'au 14 février 1943

13

15,25 à partir du 15 février 1943

et était basé sur le prix des criblés gras du Nord et du Pas-de-Calais consenti à la S.N.C.F.

Or, l'échange ne s'est réalisé qu'à concurrence de 26.507 tonnes ; en conséquence, le surplus du tonnage livré, soit 41.706 tonnes ; a été facturé aux prix de R.M.20 et R.M. 21, suivant qualités.

Le bordereau ci-joint, reprend en détail, par contingents, qualités et mensualités, la dépense engagée.

Prix de revient sur rails S.N.C.F. -

Ces combustibles, rendus sur rails S.N.C.F. gare frontière, sont revenus en moyenne, tous frais payés à 447 francs la tonne, soit 115 francs de plus que les combustibles correspondants provenant des mines des bassins du Nord et du Pas-de-Calais.

.....

Nous demanderons, en conséquence, à la Caisse de Compensation des prix des Combustibles Minéraux Solides des ristournes basées sur nos prix d'achat de la période de référence (juin à août 1939). Ces ristournes s'élèveront approximativement par tonne :

- à 100 f. pour les combustibles sarrois,
- à 125 f. pour les combustibles lorrains.

Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir approuver la dépense engagée.

Le Directeur
du Service des Approvisionnements,

Signé : COULLIE

BORDEREAU DES ACHATS DE COMBUSTIBLES SARROIS ET LORRAINS
EFFECTUES DE JUIN 1942 A MARS 1943
SUR ATTRIBUTIONS DE L'OFFICE DE REPARTITION
DU CHARBON

Con- tin- gents	Qualités	Prix à la tonne en R.M	M E N S U A L I T E S													
			JUN 1942		JUILLET 1942		AOÛT 1942		SEPTEMBRE 1942		FEVRIER 1943		MARS 1943		Ensemble	
			Ton- nage	Dépense en R.M	Ton- nage	Dépense en R.M	Ton- nage	Dépense en R.M	Ton- nage	Dépense en R.M	Ton- nage	Dépense en R.M	Ton- nage	Dépense en R.M	Ton- nage	Dépense en R.M
Echange	Criblés sarrois	12,55	8.270	103.788,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8.270	103.788,5
		15,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.002	30.530,5	2.002	30.530,5
	Criblés lorrains	12,55	5.000	62.750,-	3.999	50.187,45	5.988	75.149,4	1.248	15.662,4	-	-	-	-	16.235	203.749,25
			13.270	166.538,5	3.999	50.187,45	5.988	75.149,4	1.248	15.662,4	-	-	2.002	30.530,5	26.507	338.068,25
Hors contingent d'échange	Criblés sarrois	20,--	350	7.000,-	11.785	235.700,-	-	-	-	-	-	-	-	-	12.135	242.700,--
	Criblés lorrains	21,--	20	420,-	-	-	-	-	5.894	123.774,-	15.151	318.171	-	-	21.065	442.365,--
	Noix lorrains	20,--	-	-	-	-	-	-	1.363	27.060,-	7.153	143.060	-	-	8.506	170.120,--
			370	7.420,-	11.785	235.700,-	-	-	-	7.247	150.834,-	22.304	461.231	-	-	41.706
Ensemble			13.640	173.958,5	15.784	285.887,45	5.988	75.149,4	8.495	166.496,4	22.304	461.231	2.002	30.530,5	68.213	1.193.253,25

*Montant de la dépense,
en francs français, sur la base de 1 R.M. = 20. 23.865.065.-*